

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation concerne les opérations autres que celles liées à l'immobilier. Il permet d'acheter des biens de consommation (meubles, électroménager...) ou d'avoir à disposition de la trésorerie. Le montant des crédits est compris entre 200 € et 75 000 €, et la durée de remboursement est supérieure à 3 mois. Plusieurs formes de crédit à la consommation existent comme par exemple le prêt personnel ou le crédit revolving (renouvelable).

Différents types de crédit

Crédit affecté

Prêt personnel

Crédit renouvelable ou revolving

Location avec option d'achat (LOA)

Crédit gratuit

Carte privative de paiement (carte de crédit)

Prêt viager hypothécaire

Microcrédit personnel

Prêt étudiant garanti par l'État

Gestion du crédit

Obligations de la banque

Contrat de crédit

Assurance emprunteur

Questions – Réponses

- Crédit à la consommation : que faire en cas de difficultés de remboursement ?
- Comment fonctionne le droit de rétractation ?
- Qu'est-ce que le taux annuel effectif global (TAEG) ?
- Qu'est-ce que le prêt sur gage ?
- Qu'est-ce que la convention Aeras ?
- Faut-il avoir une caution pour obtenir un crédit à la consommation ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Que savoir avant d'emprunter ?
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Comprendre son contrat avant de signer
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Attention aux offres de crédit frauduleuses
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Calcul des mensualités de l'emprunt
Source : Institut national de la consommation (INC)
- A quoi sert le taux de l'usure ?
Source : Banque de France
- Crédit à la consommation
Source : Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)
- Regroupement de crédits
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Crédits et prêts hypothécaires en Europe
Source : Commission européenne
- Le site de la finance pour tous
Source : Institut pour l'éducation financière du public (IEFP)

Où s'informer ?

- Assurance Banque Épargne Info Service

**Services en
ligne**

- Modèle de reconnaissance de dettes ou de prêts entre particuliers
Modèle de document
- Répondre au courrier de la banque d'un proche dont vous vous êtes porté caution
Modèle de document

